

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 15 janvier 2014 – Procès-Verbal

Sont présents : X. Deflorenne (SPW) – C. Jossart (bourgmestre) – J-M. Thiry (échevin de l'environnement) – Y. Bidoul, N. Bodin, I. Lamfalussy et Q. Gillet (commune de Chastre) – R. Colson (conservateur et responsable des travaux) – M. Flahaut et Mme Gilles (supplée C. Gilles) (Chercha) – A. Debauche et M. Salien (riverains).

Relecture du P.V. de la précédente réunion (du 23 mai 2013).

Une correction mineure y est apportée : Monsieur Boreux n'était pas présent à cette réunion.

Etat des tombes des anciens combattants.

Le bourgmestre propose de les entretenir, mais M. Deflorenne fait remarquer qu'il est peu probable qu'un budget soit dégagé par la Région avant les élections. Il propose un nettoyage par les écoles, afin d'impliquer les enfants, dans un contexte de transmission de la Mémoire. Des contacts peuvent également être pris avec les riverains (recherche de bénévoles), et/ou les unités scouts, et/ou « été solidaire ». Quant à la pose de macarons sur les tombes, M. Deflorenne suggère l'utilisation de plexiglas, avec impression du blason communal, car les macarons en pierre ou en métal font souvent l'objet de vols. Pour toucher la population, il est suggéré d'utiliser le toutes-boîtes publié par la commune, ou encore de ne pas oublier les témoignages des victimes civiles.

La commune, via son service Jeunesse, prendra des contacts dès que l'idée sera structurée. Quant aux bénévoles, ils pourront être contactés par les riverains membres de la commission. Le but est d'être prêt pour les commémorations qui se dérouleront en novembre prochain. L'objectif fixé est donc de prendre les premiers contacts d'ici la prochaine réunion, afin de connaître les partenaires d'ici le mois de mars.

Le Chercha, par la voix de M. Flahaut, fait remarquer que le Vieux cimetière de Chastre est aussi concerné. Il a entamé une recherche sur l'identité des défunts, et en particulier des victimes de guerre et des anciens combattants.

Croix de Saint-Géry.

Cela fait plusieurs mois que cette croix est conservée dans un entrepôt de la commune ; son socle ayant été fortement endommagé lors d'un accident de la circulation. Jean Plumier, de la Commission Archéologie, propose d'ouvrir des fouilles au pied du socle, dès lors que celui-ci devra nécessairement être remplacé.

Vieux cimetière de Chastre : rénovation du mur d'enceinte.

Si la priorité est l'entretien des tombes des anciens combattants, il convient également de se pencher sur le mur d'enceinte, dont la stabilité n'est plus assurée. M. Flahaut explique qu'il entretient des contacts avec Benoît Saint-Amand, architecte paysagiste et professeur à l'Institut Supérieur Industriel de Gembloux, à ce sujet. Celui-ci pourrait impliquer les étudiants dans le dossier de la rénovation du mur, en amenant des projets. Remarque : cette collaboration ne pourrait voir le jour avant septembre, soit le début de la prochaine année académique.

Le débat porte notamment sur l'opportunité d'un gabionnage pour remplacer le mur existant. M. Saint-Amand n'y serait pas favorable, car le mur fait partie intégrante du paysage : un gabionnage, qui a généralement un aspect moderne, risquerait de dénaturer le site. M. Deflorenne souligne que le gabion pourrait être rempli par des morceaux de l'ancien mur, et que cette technique reste la moins coûteuse (environ 70€/m). De plus, elle permet la maîtrise des plantes grimpantes, et s'avère être une solution durable en ce qu'elle récupère d'anciens matériaux. Son entretien est plus aisé qu'une maçonnerie classique, où les briques doivent être rejointoyées régulièrement. M. Deflorenne avance des exemples : le Vieux cimetière de Hannut transformé en parc mémoriel, ou des travaux en cours à Jauche...

Il est donc décidé d'attendre un premier avis sur la stabilité du mur, et de recevoir des propositions concrètes et tenables pour la commune, y compris sur le plan financier. M. Flahaut se charge de poursuivre les contacts M. Saint-Amand et avec l'ISla Huy-Gembloux. M. Deflorenne suggère en outre de contacter l'ASBL Qualité Village Wallonie, qui est active dans le domaine du patrimoine local et qui travaille avec des groupes de citoyens.

Vieux cimetière de Chastre : information auprès de la population.

Mme Salien fait part de son constat d'un manque d'information de la population quant à l'avenir du Vieux cimetière de Chastre. Des riverains, dont M. Boreux – absent de la réunion – s'inquiètent d'une possible transformation du Vieux cimetière en parc communal avec bancs, ce qui amènerait des nuisances nocturnes. M. Deflorenne rappelle qu'il s'agira d'un parc mémoriel plutôt qu'un parc communal : le respect des lieux sera primordial. En outre, il est préférable de sécuriser les lieux.

La communication relative au Vieux cimetière doit donc être améliorée. A l'avenir, la commune utilisera tous les moyens à sa disposition pour informer la population : publication des PV de la Commission, informations dans les toutes-boîtes et dans le « Bien vivre à Chastre », utilisation du site internet de la commune... L'information doit être plus régulière, et doit viser à rassurer : par exemple, en expliquant que la rénovation touche aussi à l'aspect sécuritaire du site.

Vieux cimetière de Chastre : recherches du Chercha.

M. Flahaut présente une étude réalisée par le Chercha et relative à l'histoire du Vieux cimetière de Chastre. M. Deflorenne suggère qu'elle fasse l'objet d'un affichage à l'entrée du cimetière, sous un plexiglas.

Parcelle des étoiles à Blanmont.

La commune doit se doter d'une « Parcelle des étoiles », destinée à l'inhumation des fœtus et enfants ou à la dispersion de leurs cendres, dans un de ses cimetières. Il est proposé que cette parcelle voie le jour dans l'ancien cimetière de Blanmont. En effet, s'il existe encore des Vieux cimetières à Chastre et à Villeroux, les anciens cimetières des autres villages de la commune ont progressivement laissé place à des espaces verts dont la gestion incombe toujours à la commune.

Nouveau règlement communal.

M. Deflorenne a pris connaissance du projet de Règlement communal sur les funérailles et sépultures. Il propose d'évoquer ses remarques lors d'une réunion restreinte avec MM. Jossart, Gillet (juriste de la commune) et Colson, ainsi que Mme Bidoul (employée en charge de l'Etat civil), dès que la réunion de la Commission se terminera.

Le règlement devra notamment être adapté afin de réduire voire supprimer l'espace inter-caveaux. L'objectif est de faciliter l'entretien des lieux. Une solution pour permettre un rapprochement des caveaux serait de les rehausser. Ou d'opérer des travaux de maçonnerie au préalable, afin que les nouveaux caveaux soient déjà délimités : ils seraient alors remplis de terre ou de sable dans l'attente d'une affectation.

Du point de vue environnemental, l'entretien des cimetières devra se conformer aux nouvelles législations interdisant l'utilisation des pesticides, et adopter la gestion différenciée. Il est demandé à Mme Lamfalussy (stagiaire en éco-conseil auprès de la commune) de rédiger pour le mois de mars une note reprenant l'ensemble des remarques, des attentes et des contraintes y afférentes. Le projet de règlement communal pourra alors être adapté afin de s'y conformer.

En ce qui concerne la communication, le règlement devra être publié sur le site internet de la commune. Il est également suggéré de le diffuser auprès des entrepreneurs actifs dans le domaine. En outre, M. Deflorenne se propose pour organiser une conférence ouverte à la population, et qui portera sur la présentation de la nouvelle législation. De telles conférences ont déjà été organisées ailleurs, et ont remporté un franc succès.

Avis de défaut d'entretien.

Des avis de défaut d'entretien ont été apposés l'an dernier dans les cimetières de la commune. Ils n'ont jusqu'à présent fait l'objet d'aucune réaction de la part de la population. Il est décidé d'attendre jusqu'à la prochaine Toussaint avant d'agir, car il s'agit bien souvent de la seule date à laquelle les familles visitent les tombes de leurs proches.